

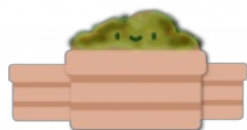
[Le compostage partagé](#)

Le compostage partagé Kézako ?

Il rassemble toutes les opérations de compostage de proximité (pied d'immeuble, quartier, village...) dans lesquelles les habitants prennent en charge toute ou partie de la gestion de leur site.

Ce type de compostage permet d'une part de réduire les quantités de déchets à la charge de la collectivité, tout en créant un compost entièrement gratuit et naturel. Et d'autre part de créer du lien social et de la convivialité en fédérant les habitants autour d'un projet collectif et partagé.

Certains projets associent jardin et compostage ce qui renforce les échanges l'intergénérationnel et l'entraide pour des gestes techniques concrets.



8 composteurs collectifs

mis en place sur le territoire

Fonctionnement

Le compostage partagé fonctionne avec 3 bacs minimum.

- Le premier sert à stocker le broyat de branches
- Le deuxième sert à déposer les déchets ménagers
- Le troisième sert au mûrissement du compost

Pour chaque site, il faut identifier un référent. Il sera en charge de suivre le bon fonctionnement des composteurs et de surveiller l'évolution du compost. Il assure également l'aération de la matière et son transfert d'un bac à l'autre.

Parallèlement chaque habitant volontaire est doté d'un bioseau, qui lui permet de stocker ses épluchures avant d'aller les déposer au compost. Il convient de préciser que l'ensemble des participants doivent prendre de connaissance en amont du projet des modalités de fonctionnement d'un composteur.

rgba(255,255,255,1)

Passer à l'action

Vous aimeriez composter collectivement et lancer un site de compostage collectif ?

Que vous soyez locataire ou propriétaire, il est important de commencer par sensibiliser quelques voisins susceptibles d'être intéressés par le compostage, d'appuyer la validation du projet et de participer aux opérations de maintenance du site de compostage. Il convient également de mobiliser votre bailleur et/ou syndic pour faciliter l'implantation du projet dans les parties communes. De même si vous êtes un syndic ou un bailleur, il convient que vos habitants adhérents activement à la démarche.

Une fois que le rôle de chacun est connu, n'hésitez pas à vous rapprocher de nos services. En effet, le SYMEVAD a déjà accompagné quelques projets de composteurs partagés. A cette occasion, les habitants concernés ont bénéficié d'une réunion d'information spécifique sur le fonctionnement du composteur avant la mise à disposition gratuites des bacs et des bioseaux.

rgba(255,255,255,1)

Précédent

Suivant



Précédent

Suivant